

Procès-verbal du Conseil d'Établissement

Du mardi 6 janvier 2026

Membres du conseil d'établissement (15) :

- Mme Allâtre, Proviseure, Présidente du Conseil d'Établissement
- M. Stéphane Schorderet, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle à Prague
- M. Ouriachi, Proviseur-adjoint
- Mme Raynal, Directrice de l'école primaire
- M. Guillemin, Directeur Administratif et Financier
- M. Gardea, représentant des élèves (2^{nde} C)
- Mme El Ahmad, représentante des élèves (Ter A)
- Mme Martin-Chevalier, représentante des parents d'élèves
- Mme Balazsova, représentante des parents d'élèves
- M. Pierron, représentant du personnel enseignant du 1^{er} degré
- Mme Rédou, représentante du personnel enseignant du 1^{er} degré
- M. Legros, représentant du personnel enseignant du 2nd degré
- M. Duron, représentant du personnel éducatif du 2nd degré
- Mme Kassa, représentante du personnel administratif et de santé

Excusés :

- Mme Guichard, conseillère consulaire
- Mme Baetz, représentante des parents d'élèves
- M. Sizov, vice-président du CVL
- M. Le Moigne, conseiller consulaire
- M. Pimenta, conseiller consulaire

A 18h03, le quorum étant atteint (13 personnes présentes dont 13 membres sur quinze), madame la proviseure, présidente du conseil d'établissement, déclare la séance ouverte. Le nombre des votants s'élève à 13 personnes.

M. Guillemin assurera le secrétariat de séance.

La Proviseure donne lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption du PV du conseil d'établissement du 13 novembre 2025.
2. Présentation pour avis du budget initial 2026.
3. Présentation pour adoption du calendrier scolaire 2026-2027.
4. Présentation pour avis d'un voyage scolaire dans le cadre de l'inter-CVL en mars 2026.
5. Questions diverses.

Madame Rédou arrive à 18h09. Le nombre de votants passe à 14.

1. Adoption du PV du conseil d'établissement du 13 novembre 2025.

Madame la proviseure propose l'adoption du procès-verbal du conseil d'établissement du 13 novembre 2025. Aucune question ou remarque n'ayant été soulevée par les membres présents, le procès-verbal est mis au vote.

Nombre de votants : 14

0 Abstention (s)	0 Vote(s) contre	14 Votes pour
-------------------------	-------------------------	----------------------

Le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 13 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

2. Présentation pour avis du budget initial 2026.

Le Directeur des Affaires Financières (DAF), monsieur Guillemin, rappelle que le budget est construit selon les instructions de l'Agence. C'est un acte administratif et politique qui retrace les objectifs de l'établissement. Le budget 2026 est construit sur une hypothèse d'effectifs prudente mais optimiste, tablant sur **805 élèves** à la rentrée de septembre 2026 (contre 804 actuellement). Cette prévision se base sur plusieurs signaux jugés positifs, notamment un nombre de prises de contact pour de nouvelles inscriptions "inégalé par rapport aux années précédentes" et une promotion de terminale moins nombreuse que l'année passée, réduisant mécaniquement le nombre de départs.

Le gestionnaire rappelle les grands principes budgétaires qui régissent l'élaboration du budget : unité, universalité, annualité, spécialité, équilibre et sincérité. Il souligne la difficulté de concilier l'année scolaire avec l'année civile budgétaire, ce qui impose de travailler sur des estimations d'effectifs pour la rentrée scolaire à venir.

Pour consulter le budget présenté aux membres du conseil, se référer à l'[annexe 1 « CE20260106 présentation BI 2026 ».](#)

Augmentation des frais de scolarité :

L'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger est sujette pour l'année 2026 à une baisse conséquente de sa subvention pour mission de service public. Elle doit faire face parallèlement à cette baisse à une charge de plus en plus importante pour financer les pensions civiles des personnels détachés. En conséquence, les établissements à gestion directe comme le Lycée Français de Prague devront, à partir de cette année, faire remonter une nouvelle contribution « pension civile » aux services centraux. Cette nouvelle contribution s'élèvera pour l'année 2026 à 370 000 €.

Pour compenser cette nouvelle contribution et l'inflation (estimée à 2,3 % pour 2026), une augmentation significative des frais de scolarité doit être mise en place pour l'année 2026-2027. Cette hausse a été présentée en amont de cette réunion aux représentants des parents d'élèves.

Les augmentations des frais de scolarité se répartissent comme suit : - **Maternelle : +10 %** - **Élémentaire et Secondaire : +7 %** - **Section Internationale : +8 %** - **Droits de première inscription : +6 %**

La contribution à l'AEFE passera de 35 % des pensions civiles en 2026 à 50 % en 2027, ce qui nécessitera un nouvel ajustement à la rentrée 2027. En revanche, les droits d'examen restent inchangés et la réduction de 5 % pour les fratries est maintenue.

La direction précise que l'effort financier demandé aux familles sera lissé sur deux ans de façon à ne pas imposer en une seule fois une augmentation de près de 20%. Pour rendre possible cet étalement sur deux années, l'établissement a fait

le choix de présenter un budget en déficit en 2026. En conséquence, une baisse de la trésorerie est prévue en 2026 et un retour à une balance positive est prévue pour l'année 2028.

Réactions des parents et des personnels :

La hausse des tarifs présentée suscite le mécontentement des représentants des parents et des personnels.

Les représentants des parents, tout en comprenant le contexte, expriment leur désaccord et leur inquiétude. Ils craignent que ce poids financier important ne devienne "très difficile pour les familles" et n'entraîne des départs. Une représentante souligne : "Quand nous comprenons la situation, bien sûr, nous ne pouvons pas être d'accord parce que nous pensons que vraiment le poids sur les parents [...] ça va être très difficile pour les familles et on risque de perdre les familles." Ils réclament plus de transparence et de visibilité sur la stratégie à long terme et les mécanismes d'augmentation des frais.

De leur côté, les représentants du personnel dénoncent le refus d'une augmentation du point d'indice de 2 % pour les contrats locaux, qui avait fait l'objet de discussions avec la direction début 2025. Un représentant exprime clairement la colère de ses collègues : "Les personnels sont très en colère de voir que cette pauvre augmentation de 2% sur laquelle on a passé des dizaines d'heures à échanger, finalement n'aura pas lieu." Cette décision, prise dans le contexte des nouvelles contraintes budgétaires, est perçue comme une injustice face à l'inflation qui pèse également sur les salaires.

Face à ces remarques, la direction assure comprendre le mécontentement des parents et du personnel, mais rappelle que le contexte ne laissait aucune marge de manœuvre, tant pour les augmentations des tarifs que pour les revendications salariales. Elle rappelle que la décision finale concernant les frais de scolarité a été validée par la directrice générale de l'AEFE et rappelle que l'AEFE et l'établissement subissent les mêmes contraintes.

Face à la demande de visibilité à long terme, M. Schorderet, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle, confirme l'impossibilité de faire des projections certaines à moyen et long terme : "...cette prévisibilité-là, elle n'existe pas au niveau de l'établissement. Pourquoi elle n'existe pas ? C'est parce qu'elle n'existe pas au niveau du budget national de la France."

Analyse des dépenses et de la masse salariale :

Le budget des dépenses est structuré autour de trois axes : excellence éducative, accompagnement du réseau et modernisation. - Les **dépenses de personnel** représentent la part la plus importante, s'élevant à près de 94 millions de couronnes pour les contrats locaux, soit une augmentation de 4,22 % qui intégrait initialement l'augmentation de 2 % qui sera finalement annulée. - Le **coût des personnels résidents et détachés** (rémunérés par l'AEFE) connaît une hausse très importante de **26,43 %**, due quasi exclusivement à la nouvelle contribution sur les pensions civiles.

Projets d'investissement pour 2026 :

Pour répondre à l'exigence de qualité et montrer que l'établissement continue d'investir malgré le contexte, une enveloppe de **8 millions de couronnes** est maintenue pour les investissements. Les projets prioritaires pour 2026 incluent : - Installation d'une **pompe à chaleur** dans le bâtiment P. - **Rehaussement de la grille extérieure** côté cour maternelle pour des raisons de sécurité. - Construction d'un **garage à vélos** à l'entrée du lycée. - **Mise aux normes du mur d'escalade** du gymnase. - **Rénovation et augmentation du nombre de toilettes** au collège et au lycée. - **Remplacement des paillasses** en salle de SVT. - **Améliorations diverses** (mobilier pour la cour, sécurisation de la coursive le long du bâtiment administratif, etc.).

La rénovation complète du bâtiment ancien, estimée à 3 millions d'euros, n'est pas incluse dans ce budget en raison de son coût, mais reste un objectif à planifier sur plusieurs années. Madame la proviseure annonce que l'AEFE ne sera plus

en mesure d'aider les établissements pour ces travaux par le biais de subventions, ces dernières ayant été supprimées. Il est donc crucial, plus que jamais, que l'établissement reconstitue peu à peu une capacité d'investissement.

Indicateurs financiers et vote sur le budget :

Le budget présenté aboutit à un **résultat comptable prévisionnel déficitaire de 13,1 millions de couronnes**. Ce déficit se traduira par un prélèvement sur la trésorerie de l'établissement d'environ 17 millions de couronnes. La direction explique qu'il s'agit d'un choix délibéré pour "ne pas augmenter encore plus brutalement les frais de scolarité" et ainsi amortir le choc pour les familles.

La trésorerie finale estimée fin 2026 serait d'environ 26 millions de couronnes. Cependant, la trésorerie réelle au 31 décembre 2025 s'est avérée supérieure de 17 millions aux prévisions, offrant une marge de manœuvre plus confortable que prévu.

La Proviseure soumet ensuite le budget à l'avis du Conseil d'Établissement, en rappelant que ce vote est consultatif, la décision finale revenant au Conseil d'Administration de l'AEFE.

Nombre de votants : 14

6 Abstentions	2 Votes contre	6 Votes pour
----------------------	-----------------------	---------------------

3. Présentation pour adoption du calendrier scolaire 2026-2027.

Madame la proviseure rappelle que l'élaboration du calendrier scolaire repose sur un certain nombre de principes dictés par le code de l'Éducation et l'AEFE, via la circulaire n°0701. Cette dernière fixe les critères d'élaboration suivants : L'année scolaire doit comporter 36 semaines réparties en 5 périodes de travail de durée comparable, séparées par 4 périodes de vacances (art. 521-1 du code de l'éducation). Un minimum horaire de 864 heures de classe doit être respecté en primaire (hors APC) avec un plafond de 936 heures lorsque l'enseignement de la langue du pays hôte est intégré. La pré-reentrée des personnels doit intervenir au plus tôt le 1er septembre. Enfin, les établissements d'une même zone doivent se coordonner afin de dégager 6 à 8 semaines communes d'activité pour organiser le plan de formation continue des personnels.

Le calendrier présenté aujourd'hui a déjà fait l'objet de discussions avec les représentants des parents au conseil d'école en décembre. Le total effectif prévisionnel des heures de cours en primaire sera de 936 heures au total, jour férié inclus et de 933 heures de cours effectifs sans les jours fériés.

Les points notables de ce calendrier incluent : - **Rentrée des élèves** : Mercredi 2 septembre 2026 (pré-reentrée des enseignants le 1er septembre). - **Vacances de la Toussaint** : Du 16 octobre au soir au 2 novembre au matin. - **Vacances de Noël** : Du 18 décembre au soir au 4 janvier au matin. - **Vacances d'hiver** : Du 19 février au soir au 8 mars au matin. - **Vacances de printemps** : Du 23 avril au soir au 10 mai au matin, incluant les jours fériés du 1er et 8 mai, répondant à une demande des familles. - **Fin des cours** : 2 juillet 2027.

Madame la proviseure propose aux membres du conseil l'adoption du calendrier scolaire prévisionnel pour l'année 2026-2027. Elle indique qu'il devra ensuite être validé par l'Inspectrice ainsi que par le COCAC (M. Schorderet).

Nombre de votants : 14

0 Abstention (s)	0 Vote(s) contre	14 Votes pour
-------------------------	-------------------------	----------------------

Le calendrier scolaire prévisionnel pour l'année 2026-2027 est adopté à l'unanimité. (consultable sur le site internet de l'établissement : <https://lfp.cz/wp-content/uploads/2026/01/calendrier-scolaire-2026-27.xlsx.pdf>)

4. Présentation pour avis d'un voyage scolaire dans le cadre de l'inter-CVL en mars 2026.

La Proviseure présente un projet de voyage pédagogique à Varsovie, Pologne, du 18 au 20 mars 2026. Ce déplacement s'inscrit dans le cadre de l'Inter-Conseil pour la Vie Lycéenne (Inter-CVL) de la zone.

Deux élèves élus du CVL, le vice-président Nikita Sizov et Ilona Meunier, participeront à ces journées de travail et d'échange avec des lycéens d'autres établissements du réseau. Ils seront accompagnés par la Proviseure et le CPE. Le coût du voyage pour les familles est fixé à un maximum de **300 euros (7 300 couronnes)**, l'établissement prenant en charge le reste des frais. Il est rappelé que les élèves peuvent faire appel à la commission de solidarité du lycée si les familles sont en difficulté pour assumer le coût du voyage.

Madame la proviseure demande aux membres du conseil de donner leur avis sur le principe de ce projet et le budget présenté.

Nombre de votants : 14

0 Abstention (s)	0 Vote(s) contre	14 Votes pour
-------------------------	-------------------------	----------------------

5. Questions diverses.

Plusieurs questions diverses, posées en amont par les parents et les personnels, ont été abordées au cours de la séance. Les points suivants ont été spécifiquement discutés en fin de réunion :

- Communication sur la hausse des frais de scolarité :** Les parents demandent quand et comment ils seront informés. La direction s'engage à publier les nouveaux tarifs le 1^{er} février au plus tard et à les accompagner d'un courrier explicatif détaillé, justifiant les raisons de cette hausse importante des tarifs.
- Gestion du réservoir d'eau extérieur :** Une question est posée sur l'avenir de ce bassin de rétention, perçu comme un risque (noyade de petits animaux, prolifération de moustiques).

La direction indique qu'il n'y a pas de projet pour le couvrir ou le remplacer à court terme, car sa construction répond à une obligation réglementaire. Cependant, des propositions des éco-délégués pour le rendre plus favorable à la faune (ajout de plantes, rampes pour animaux) sont à l'étude. Madame la proviseure affirme, et cela est confirmé par la directrice du primaire, qu'aucun phénomène de prolifération de moustique n'a été apporté à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, il est 19h50 lorsque la séance est levée.

Le secrétaire de séance

E. Guillotin



La présidente

C. Allâtre

Céline ALLÂTRE
Proviseure





Conseil d'établissement

Budget initial 2026

06 janvier 2026



Définition

Le budget est :

**un acte administratif et politique qui retrace
les objectifs de l'établissement fixés
notamment par le projet d'établissement
et les objectifs de fonctionnement
indiqués par l'agence**

un acte financier



LE BUDGET

Rappel des principes budgétaires

2-Universalité : le budget doit décrire - l'intégralité des produits et des charges (non-contraction entre les recettes et les dépenses et non-affectation des recettes)

3-Annualité : l'année budgétaire et l'exercice comptable commencent le 1^{er} janvier et s'achèvent le 31 décembre. L'autorisation n'est valable que pour cette période.

1-Unité : le budget englobe la totalité des charges et des produits de l'établissement dans un document unique permettant un suivi efficace.

4-Spécialité : les crédits ouverts au budget d'un exercice à chaque service ne peuvent être affectés à d'autres services

5-Equilibre : l'équilibre est réalisé, lorsqu'à défaut de dégager une capacité d'autofinancement, le besoin d'autofinancement est couvert par le fonds de roulement de l'établissement

6-Sincérité : les recettes et les dépenses de l'établissement doivent être évaluées de façon sincère. L'ensemble des ressources propres (frais de scolarité, subventions, dons ...) doivent y être retracés.



Construction budgétaire : méthode

- 1- Evaluation des effectifs, pour estimation des recettes : Exercice particulier car le budget est établi par année civile qui réunie une partie de deux années scolaires sur un seul et même budget (septembre à décembre et janvier à juin)
- 2- Prise en compte des priorités fixées par la cheffe d'établissement (Projet d'établissement, enseignements, sorties pédagogiques, vie scolaire, travaux , investissements)
- 3- Recensement des besoins auprès des enseignants (besoins pédagogiques, projets spécifiques, sorties pédagogiques)

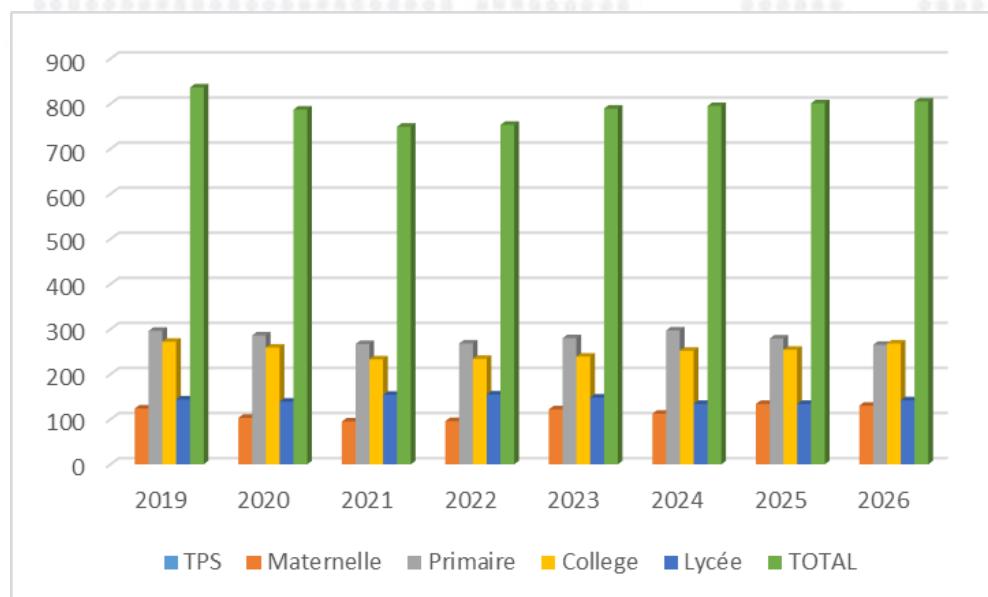
- Elaboration du budget prévisionnel 2026
- 2 budgets rectificatifs



EVOLUTION DES EFFECTIFS

* effectifs	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
TPS								
Maternelle	124	103	95	96	122	112	134	130
Primaire	296	286	267	268	280	297	279	265
College	272	259	233	234	239	252	254	268
Lycée	144	139	154	155	148	134	134	142
TOTAL	836	787	749	753	789	795	801	805
* effectifs de rentrée (01/09)								

C'est l'effectif à la rentrée qui est indiqué. Cet effectif pourra subir des variations au cours de l'année scolaire entre les départs et les arrivées en cours d'année. C'est seulement lors du compte financier de l'exercice que l'on connaîtra l'effectif réel final.





EVOLUTION DES TARIFS

	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026	2026/2027
MATERNELLE	165 000	150 000	150 000	157 500	168 500	185 400
ELEMENTAIRE	165 000	165 000	165 000	174 900	187 100	200 200
ELEMENTAIRE - SI	165 000	165 000	165 000	174 900	195 900	211 600
COLLEGE	215 000	215 000	215 000	227 900	241 600	258 500
COLLEGE - SI	215 000	215 000	215 000	227 900	253 000	273 300
CI bilingue	100 000	100 000	100 000	115 000	133 400	258 500
6ème bilingue	95 000	100 000	100 000	115 000	133 400	258 500
5ème à 3ème bilingue	125 000	125 000	125 000	137 500	149 900	160 400
LYCEE	235 000	235 000	235 000	249 100	264 000	282 500
LYCEE - SI	235 000	235 000	235 000	249 100	276 500	298 600
LYCEE bilingue	140 000	140 000	140 000	154 000	167 900	179 700
DI (Droits d'Inscription)	18 500	18 500	18 500	21 830	28 380	30 100
DNB (3ème)	2 600	2 600	2 600	2 600	1 500	1 500
EA (1ère)	5 600	5 600	5 600	5 600	4 000	4 000
BAC (Term.)	11 300	11 300	11 300	11 300	7 800	7 800

La lecture de l'évolution des tarifs montre une certaine stagnation ces dernières années. Hormis ceux des sections bilingues qui sont les frais de scolarités les plus bas de la grille tarifaire. Au vu du contexte général de l'AEFE, les tarifs 2026/2027 ont été augmentés.

RECETTES TOTALES : 174 271 320 CZK

FRAIS DE SCOLARITE					
2026	Janvier-août		Septembre-décembre		TOTAL
	Effectifs	Recettes	Effectifs	Recettes	
MATERNELLE	134	13 446 300,00 CZK	130	9 027 200,00 CZK	22 473 500,00 CZK
ELEMENTAIRE	279	31 540 920,00 CZK	265	20 655 520,00 CZK	52 196 440,00 CZK
COLLEGE	254	33 251 400,00 CZK	268	24 124 160,00 CZK	57 375 560,00 CZK
LYCEE	134	20 353 140,00 CZK	142	14 736 160,00 CZK	35 089 300,00 CZK
TOTAL	801	98 591 760,00 CZK	805	68 543 040,00 CZK	167 134 800,00 CZK
Réduction 5% fratrie					-1 800 000,00 CZK
RECETTES NETTES					165 334 800,00 CZK
AUTRES FRAIS					
	TARIF	EFFECTIF	TOTAL		
DI (Droits d'inscription)	28 380,00 CZK	144	4 086 720,00 CZK		
DNB	1 500,00 CZK	54	81 000,00 CZK		
EA	4 000,00 CZK	47	188 000,00 CZK		
BAC	7 800,00 CZK	36	280 800,00 CZK		
Recette Totale			4 636 520,00 CZK		
	Autres recettes : voyages		4 300 000,00 CZK		

Architecture budgétaire

On distingue 3 grandes catégories



- **Personnel**
- **Fonctionnement**
- **Opérations d'investissements**

Chaque catégorie comporte les axes et les sous-axes suivants :

- Excellence éducative
 - *Ressources humaines, Accueil des élèves, Pilotage pédagogique*
- Accompagner et faire vivre le réseau
 - *Aide à la scolarité, Promotion et communication*
- Modernisation (support et immobilier)
 - *Immobilier, agencement et entretien, Administration générale, Informatique, opérations financières transversales*



Le fonctionnement

1- Excellence Educative : 9,905 M Czk

- Le pilotage pédagogique
- Dépenses d'enseignement et projets aux thématiques ciblées (voyage ...)
- les actions transversales du LFP : APP, activités théâtres ..

2- Accompagner et faire vivre le réseau 1,75 M Czk

- Communication

3- Modernisation (support et immobilier) : 22,123 M Czk

- Immobilier, agencement et entretien (Travaux d'entretien, viabilisation...)
- Gestion administrative (équipement et fournitures administratives...)
- Prévention et sécurité (entretien et prestations – sécurité)



Prévision des charges + investissements:

135 577 909 CZK

Budget	DEPENSES								
	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total		
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)		
EDU1 / Excellence éducative	93 798 909,00	93 798 909,00	9 905 400,00	9 905 400,00	0,00	0,00	103 704 309,00	103 704 309,00	
EDU11 / Ressources humaines réseau	93 798 909,00	93 798 909,00	90 000,00	90 000,00	0,00	0,00	93 888 909,00	93 888 909,00	
EDU12 / Accueil des élèves	0,00	0,00	117 300,00	117 300,00	0,00	0,00	117 300,00	117 300,00	
EDU13 / Pilotage pédagogique	0,00	0,00	9 698 100,00	9 698 100,00	0,00	0,00	9 698 100,00	9 698 100,00	
RES2 / Accompagner et faire vivre le réseau	0,00	0,00	1 750 000,00	1 750 000,00	0,00	0,00	1 750 000,00	1 750 000,00	
RES21 / Aides à la scolarité	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	
RES26 / Promotion et communication	0,00	0,00	1 650 000,00	1 650 000,00	0,00	0,00	1 650 000,00	1 650 000,00	
SUP3 / Modernisation (support et immobilier)	0,00	0,00	17 610 000,00	22 123 600,00	8 000 000,00	8 000 000,00	25 610 000,00	30 123 600,00	
SUP32 / Immobilier, agencement et entretien	0,00	0,00	13 977 000,00	13 977 000,00	6 500 000,00	6 500 000,00	20 477 000,00	20 477 000,00	
SUP33 / Administration générale	0,00	0,00	2 666 800,00	2 666 800,00	0,00	0,00	2 666 800,00	2 666 800,00	
SUP34 / Informatique	0,00	0,00	370 000,00	370 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 870 000,00	1 870 000,00	
SUP35 / Opérations financières transversales	0,00	0,00	596 200,00	596 200,00	0,00	0,00	596 200,00	596 200,00	
SUP36 / Prévention et sécurité	0,00	0,00	0,00	4 513 600,00	0,00	0,00	0,00	4 513 600,00	
TOTAL	93 798 909,00	93 798 909,00	29 265 400,00	33 779 000,00	8 000 000,00	8 000 000,00	131 064 309,00	135 577 909,00	



Les personnels : effectifs

Effectif au 01/09	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PDL	72	75	73	77	77	76
Personnels Résidents et détachés	29	29	29	29	28	28
TOTAL	101	104	102	106	105	104

PDL (Personnel de droit local) : Rémunérés par le lycée

Résidents et détachés : Rémunérés par l'AEFE et participation financière du lycée par l'intermédiaire d'un versement (59% de la rémunération)

Les personnels : masse salariale

Coût budgétaire prévu (PDL) : 93,8 M czk en 2026 en augmentation de 4,22% p/r au BI 2025.

PDL + Vacataires	2021	2022	2023	2024	2025	2026
BI	80 000 000	80 000 000	80 319 020	86 226 235	90 000 000	93 798 909
BI+BR	82 500 000	79 230 000	82 360 020	88 226 235	91 300 000	93 798 909
Dont GVT + Revalorisation 24+25	600 000	850 000	680 000	1 560 000	550 000	813 180

Coût financier prévu pour l'établissement (Résidents/Détachés) : 45 czk en 2026 en hausse de 26,43% p/r à 2025.

Personnels Résidents et détachés	2021	2022	2023	2024	2025	2026
masse salariale en €	1 274 949,00 €	1 241 959,00 €	1 291 400,00 €	1 361 578,00 €	1 437 611,00 €	1 797 826,84 €
donc accessoires de rémunération en €	43 221,00 €	44 180,00 €	49 000,00 €	51 108,00 €	66 209,00 €	57 000,00 €
donc contribution PC en € (depuis 2026)						369 425,18 €
masse salariale en CZK	34 272 810,00 CZK	32 067 106,00 CZK	31 566 854,00 CZK	32 488 141,00 CZK	35 610 877,00 CZK	45 024 463,69 CZK

A noter les effets de change influent sur la masse salariale exprimée en CZK.



Les reversements

Personnels Résidents et détachés	2021	2022	2023	2024	2025	2026
masse salariale en €	1 274 949,00 €	1 241 959,00 €	1 291 400,00 €	1 361 578,00 €	1 437 611,00 €	1 797 826,84 €
<i>dont accessoires de rémunération en €</i>	<i>43 221,00 €</i>	<i>44 180,00 €</i>	<i>49 000,00 €</i>	<i>51 108,00 €</i>	<i>66 209,00 €</i>	<i>57 000,00 €</i>
<i>dont contribution PC en € (depuis 2026)</i>						<i>369 425,18 €</i>
masse salariale en CZK	34 272 810,00 CZK	32 067 106,00 CZK	31 566 854,00 CZK	32 488 141,00 CZK	35 610 877,00 CZK	45 024 463,69 CZK

Nouvelle contribution PC :

Depuis 2009, l'AEFE a la charge de la part patronale de la pension civile des personnels détachés. Auparavant, elle était payée par l'Etat.

Compte tenu du contexte financier de l'AEFE, l'opérateur a créé une nouvelle contribution afin que les établissements participent au coût de la pension civile. Les EGD participeront à hauteur de 35% en 2026 et 50% en 2027 (527 750 €)

Les autres reversements :

Participation Financière Complémentaire : 9 510 318 czk

Participation à la Formation : 1 045 329 czk

Indemnités de jury d'examen : 39 005 czk



Budget 2026 – L'investissement

Investissement : 8 M czk (crédits ouverts au budget)

- Installation d'une pompe à chaleur (bât. P) = **devis en cours**
- Réhaussement de la grille extérieure côté cour maternelle = **1 210 000 czk**
- Garage à vélo à l'entrée du lycée = **485 000 czk**
- Mur d'escalade du gymnase = **483 806 czk**
- Rénovation des toilettes = **devis à faire**
- Embellissement de la cours principale = **devis à faire**
- Système de badge = **devis à faire**
- Changement des paillasses de la salle de SVT = **devis à faire**
- Matériel informatique



Dialogue de gestion avec l'AEFE

Dans le cadre de sa mission de pilotage du réseau des établissements en gestion directe, l'AEFE a initié depuis 2024 un dialogue de gestion formalisé avec les EGD. Dans le contexte budgétaire très contraint auquel l'agence est aujourd'hui confrontée, et compte tenu des attentes légitimes du ministère de tutelle, des parents d'élève et des élus, il est d'autant plus nécessaire de maintenir un échange formalisé régulier, transparent et documenté permettant de rendre compte de la gestion des établissements en gestion directe.

Objectifs du dialogue de gestion

- Alignement stratégique
- Accompagnement des établissements
- Pilotage de la performance et de la qualité selon une grille d'objectifs fixés par l'Agence
- Vision prospective et adaptation



Solde budgétaire

DEPENSES			RECETTES		
		Montants Budget initial N			
	AE	CP	Montants Budget initial N		
Personnel	93 798 909,00	93 798 909,00	174 271 320,00	Recettes globalisées	
Fonctionnement	29 265 400,00	33 779 000,00	174 271 320,00	Recettes propres	
Investissement	8 000 000,00	8 000 000,00	0,00	Fiscalité affectée	
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	131 064 309,00	135 577 909,00	174 271 320,00	TOTAL DES RECETTES (C)	
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		38 693 411,00	0,00	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)	



Equilibre financier

BESOINS		
	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	0,00	0,00
<i>dont Budget Principal</i>	0,00	0,00
 Autres décaissements non budgétaires (e1)	55 214 287,00	65 733 315,43
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	55 214 287,00	65 733 315,43
ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)	0,00	0,00
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	0,00	0,00
 TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	55 214 287,00	65 733 315,43

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

FINANCEMENTS		
	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
16 091 927,39	38 693 411,00	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
16 091 927,39	38 693 411,00	<i>dont Budget Principal</i>
 9 982 660,00	10 092 662,16	Autres encaissements non budgétaires (e2)
26 074 587,39	48 786 073,16	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
29 139 699,61	16 947 242,27	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
29 139 699,61	16 947 242,27	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
 55 214 287,00	65 733 315,43	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)



Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Budget initial N	PRODUITS	Montants Budget initial N
Personnel	93 798 909,00	Subventions de l'Etat	0,00
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	0,00	Fiscalité affectée	0,00
Fonctionnement autre que les charges de personnel	38 779 000,00	Autres subventions	0,00
Intervention (le cas échéant)	0,00	Autres produits	174 671 320,00
TOTAL DES CHARGES (1)	132 577 909,00	TOTAL DES PRODUITS (2)	174 671 320,00
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	42 093 411,00	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0,00
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	174 671 320,00	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	174 671 320,00

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Budget initial N
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	42 093 411,00
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	5 000 000,00
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	400 000,00
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0,00
- produits de cession d'éléments d'actifs	0,00
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	0,00
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	46 693 411,00



Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Budget initial N	RESSOURCES	Montants Budget initial N
Insuffisance d'autofinancement	0,00	Capacité d'autofinancement	46 693 411,00
Investissements		Financement de l'actif par l'État	0,00
	8 000 000,00	Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	0,00
		Autres ressources	0,00
Remboursement des dettes financières	0,00	Augmentation des dettes financières	0,00
TOTAL DES EMPLOIS (5)	8 000 000,00	TOTAL DES RESSOURCES (6)	46 693 411,00
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	38 693 411,00	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	0,00

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Budget initial N
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	38 693 411,00
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	55 640 653,27
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-16 947 242,27
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	275 731 177,38
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	249 406 829,69
Niveau final de la TRESORERIE	26 324 347,99



Retraitemet du compte de résultat

Compte de résultat		
	Charges	Produit
personnel	93 798 909,00 CZK	174 671 320,00 CZK
<i>fonctionnement</i>	38 779 000,00 CZK	400 000,00 CZK
<i>dont *</i>	5 000 000,00 CZK	
<i>Résultat (excédentaire)</i>	42 093 411,00 CZK	
flux non budgétaires	65 733 315,43 CZK	10 092 662,16 CZK
<i>Résultat (retraité) (déficitaire)</i>	-13 547 242,27 CZK	



Indicateurs financiers

	2023	2024	2025	2026
Trésorerie (czk)	74 450 278,56	73 209 225,26	43 271 589,96	26 324 347,69
nb jour trésorerie	178	163	83	50
taux recouvrement	97%	99%		
Taux de la masse salariale (PDL + détachés) <i>masse salariale / Recette</i>	77%	77%	80%	80%



CONCLUSION

La prévision de niveau de trésorerie final s'élève à 26 324 347,69 CZK contre 43 271 589,96 CZK pour 2025.

La baisse de la trésorerie s'explique principalement par les investissements réalisés.

L'équilibre global de l'établissement doit s'articuler autour de :

- une politique tarifaire, une gestion de la masse salariale, les besoins de fonctionnement et les contraintes budgétaires.



Vote pour avis du budget



Voyages scolaires

Intitulé	Destination	Niveau concerné	Dates	Nombre d'élèves	Nb d'accompagnateurs	Pilote du projet	Budget par participant en CZK	Budget prévu en CZK	Budget pour les participants prévu en CZK	Budget pour les accompagnateurs prévu en CZK	Soumis à l'avis du CE le
Réunion de l'Inter-CVL ZECO	Varsovie, Pologne	Term, 1ère	du 18 au 20 mars 2026	2	2	Mme Allâtre	7 300	52 032	14 600	37 432	06/01/2026

Vote du principe des tarifs

Rencontre entre la direction et les représentants du personnel au conseil d'établissement.

Date : 17 décembre 2025

Participants :

- Céline Allâtre, proviseure
- Emmanuel Guillemin, Directeur Administratif et Financier
- Mme Raynal, Directrice de l'école primaire
- M. Ouriachi, Proviseur adjoint
- Klara Tejkl, Représentante du personnel
- Nicolas Duron, Représentant du personnel
- David Brochot, Représentant du personnel
- Sandrine Vanesse, Représentante du personnel
- Lenka Redou, Représentante du personnel

Ordre du Jour

1. Présentation du contexte budgétaire critique de l'AEFE et de ses répercussions sur l'établissement.
2. Annonce des mesures d'augmentation des frais de scolarité pour les familles.
3. Annonce du gel des revalorisations salariales pour le personnel de droit local.
4. Présentation du plan d'investissement pour 2026.
5. Échanges sur l'impact des mesures et les perspectives pour la communauté scolaire.

Résumé des décisions et points clés

- **Crise budgétaire AEFE :** L'AEFE fait face à un déficit de 57 M€, aggravé par une baisse de subvention de 33 M€ en 2026 et une hausse des charges de pensions civiles.
- **Nouvelle contribution pour les pensions civiles:** L'établissement doit verser une contribution supplémentaire à l'AEFE de **470 000 € (environ 9 millions de couronnes)** dès 2026, ce qui correspond à 35% du montant des pensions civiles. Cette contribution augmentera dès 2027 pour passer à 50% du montant des pensions civiles.
- **Hausse des Frais de Scolarité :** Pour compenser cette charge, une augmentation des frais de scolarité est nécessaire à partir de la rentrée 2026 :
 - **+10 %** en Maternelle.
 - **+7 %** en Élémentaire, Collège et Lycée.
 - **+8 %** pour les Sections Internationales.
 - Des augmentations moindres (4 % à 7 %) sont projetées pour 2027.
- **Gel des Salaires :** La demande de revalorisation de **2 % du point d'indice** pour le personnel de droit local est refusée par l'AEFE. L'augmentation salariale prévue en janvier 2026 n'aura donc pas lieu.
- **Maintien des Investissements :** Un budget d'investissement de **8 millions de couronnes** est maintenu pour 2026 afin de préserver l'attractivité et l'entretien des infrastructures de l'établissement.

Déroulement de la Réunion et Discussions Détaillées

1. Contexte : La Crise Financière de l'AEFE

Madame la proviseure expose une situation financière "très compliquée" pour l'AEFE, caractérisée par :

* **Un désengagement financier progressif de l'État**, avec une baisse continue de la subvention pour mission de service public (-33 M€ prévus en 2026).

* **Un déficit budgétaire de 57 M€** et une trésorerie "à flux tendu", menaçant l'AEFE d'une cessation de paiement sans mesures drastiques.

* L'augmentation du poids des **pensions civiles** (retraites), qui pèse lourdement sur le budget.

En réponse, l'AEFE a engagé des mesures de restructuration (déménagement du siège, suppressions de postes au siège et dans le réseau) et répercute une partie de la charge sur les établissements via une **nouvelle contribution financière pour tous les établissements conventionnés et EGD**. Pour le lycée, cela représente un effort de **9 millions de couronnes en 2026 et 13 millions en 2027**.

2. Conséquence n°1 : Augmentation des Frais de Scolarité

Pour absorber ce choc financier, la direction annonce une hausse significative des frais de scolarité, étalée sur plusieurs années pour éviter une augmentation unique de près de 20 %, jugée "rédhibitoire".

- **Rentrée 2026** : +10 % (Maternelle), +7 % (autres niveaux), +8 % (sections internationales). Les tarifs spécifiques aux classes d'intégration seront supprimés.
- **Rentrée 2027 (projection)** : +7 % (Maternelle), +4-5 % (autres niveaux).

La direction justifie également la hausse plus forte en maternelle par la nécessité d'aligner les tarifs sur le coût réel du service (présence d'une enseignante et d'une ASEM).

3. Conséquence n°2 : Gel des salaires du personnel de droit local

La direction confirme que la demande de revalorisation de 2 % du point d'indice, formulée afin de compenser l'absence d'augmentation depuis 2015, a fait l'objet d'un refus de la part de l'AEFE.

Les représentants du personnel expriment une vive frustration et une profonde déception face à cette décision, largement ressentie par les salariés. Ils rappellent que cette demande de 2 %, correspondant à un montant de 1,7 million de couronnes, constituait déjà un geste essentiellement symbolique et représentait, selon eux, le strict minimum envisageable. Dans ce contexte, ils jugent cette réponse particulièrement difficile à entendre pour les collègues.

La direction dit regretter cette situation et affirme avoir défendu cette demande auprès de la direction générale. Elle souligne toutefois que le contexte économique global, tant au niveau de l'établissement que de l'AEFE, s'est révélé défavorable. La masse salariale représente d'ores et déjà près de 80 % des dépenses et augmente d'année en année du simple fait du Glissement Vieillesse Technicité des personnels. En outre le budget prévisionnel 2026 devrait être présenté en déficit. La demande d'augmentation, aussi raisonnable semblait-elle, ne pouvait recevoir un accueil favorable dans ce contexte.

Madame la proviseure rappelle par ailleurs que le montant de 1,7 million de couronnes nécessaire pour financer une augmentation de 2 % du point d'indice en 2026 ne constituerait pas un effort ponctuel, mais viendrait alourdir durablement une masse salariale déjà très élevée, avec un effet exponentiel d'une année sur l'autre. Cette contrainte est d'autant plus forte que l'AEFE demande à la plupart des établissements d'identifier des leviers afin de réduire le poids de la masse salariale. Dans cet esprit, un effort sera demandé à l'établissement pour trouver des leviers de réduction des coûts en vue de la rentrée prochaine. Les moyens pédagogiques mis en œuvre devront donc être calibrés au plus juste.

Enfin, la piste d'avantages alternatifs pour les personnels (par exemple la cantine) est écartée, ceux-ci étant considérés comme des avantages en nature et soumis au même processus de validation par les services centraux.

4. Plan d'Investissement et Maintien de l'Attractivité

Malgré le contexte, une ligne d'investissement de 8 millions de couronnes est programmée pour 2026 et les années suivantes. S'il n'est pas prévu d'engager l'intégralité de cette somme en 2026, le fait de conserver une ligne d'investissement conséquente chaque année s'explique par la nécessité de recréer une capacité pour l'établissement à investir. En effet, l'établissement ne pourra compter que sur ses ressources propres pour la rénovation du vieux bâtiment qui avait été évaluée en 2022 à 3 millions d'euros (traitement des infiltrations, rénovation des façades et de la toiture, changement des portes extérieures et fenêtres). Dans le contexte économique actuel, les demandes de subventions pour travaux qui étaient possibles autrefois ont été supprimées par l'AEFE.

Les projets prioritaires pour 2026 incluent : * Rénovation des toilettes. * Installation d'une pompe à chaleur réversible dans le bâtiment P. * Aménagement de la cour de l'élémentaire. * Changement des paillasses de la salle de SVT. * Rénovation du mur d'escalade. * Construction d'un parking à vélos.

La direction justifie le maintien des investissements par la nécessité de répondre aux attentes des familles (qui vont payer des frais plus élevés), de garantir la sécurité et le bien-être des élèves, et de préserver l'attractivité de l'établissement face à la concurrence. Il s'agit en fine de garantir la qualité et la pérennité de l'outil de travail commun.

5. Risques, Perspectives et Échanges

- **Postes de détachés** : Les postes de détachés qui arrivent en fin de détachement en 2026 sont "dans la balance" et pourraient être supprimés par l'AEFE, ce qui obligera l'établissement à recruter localement (postes actuellement gelés en SVT et en allemand).
- **Effectifs** : La direction espère maintenir les effectifs autour de 800 élèves, mais reconnaît le risque de départs de familles. Elle note cependant que les hausses de tarifs de 2023 et 2025 n'ont pas entraîné de baisse d'effectifs. Le faible nombre d'élèves en terminale cette année (36) peut en outre laisser espérer de nouveau une petite hausse globale des effectifs si l'attractivité en maternelle n'est pas démentie.
- **Climat social** : La direction reconnaît que la situation est source de tensions internes et ne minimise pas la déception des personnels. Elle entend la colère des personnels et s'inquiète de l'impact que des actions radicales telles que des grèves pourraient avoir dans un contexte où les familles vont déjà devoir assumer des augmentations importantes. Madame la proviseure avance une responsabilité partagée pour traverser la crise ensemble et éviter de donner des raisons supplémentaires à certaines familles de quitter l'établissement.
- **Dialogue social** : La commission de dialogue social n'a pas été réunie depuis la rentrée car la direction estime "compliqué d'arriver les poches vides" à ce type de rencontre.

En conclusion, la direction estime que l'établissement entre dans une phase particulièrement critique, qualifiée d'"œil du cyclone". L'avenir de l'AEFE et du réseau apparaît incertain, voire fragilisé, et les mesures actuellement mises en œuvre suscitent des inquiétudes dans tous les établissements du réseau. Madame la proviseure souligne toutefois plusieurs spécificités propres au LFP, de nature à nuancer ce constat et à éviter une vision excessivement pessimiste. Elle est notamment revenue sur le bilan très favorable de la visite de suivi de l'homologation, ainsi que sur les qualités intrinsèques de l'établissement, qui constituent de réels leviers d'attractivité.

Enfin, si la situation budgétaire demeure tendue, elle se révèle néanmoins moins dégradée que celle observée dans d'autres EGD. Les projections financières pour 2026 et 2027 font apparaître des déficits, mais, sauf survenance d'un événement majeur imprévu, un retour à l'équilibre est envisagé à l'horizon 2028. Par ailleurs, la hausse continue des effectifs depuis trois ans tend à confirmer la pertinence et l'efficacité de la stratégie de promotion et de développement de l'établissement.

Secrétariat : C. Allâtre (avec Dicte)

Compte Rendu de la Réunion entre la Direction de l'Établissement et les Parents Représentants au Conseil d'Établissement

Vendredi 12 décembre

Objet : Présentation des évolutions prévisionnelles des frais de scolarité pour la rentrée 2026-2027 et contexte budgétaire de l'AEFE

Participants :

Céline Allâtre – Proviseure

Emmanuel Guillemin – DAF-ACS

Jitka Janousova – Représentante des parents au conseil d'établissement

Elizabeth Batez - Représentante des parents au conseil d'établissement

Martina Balazsova - Représentante des parents au conseil d'établissement

1. Introduction et Contexte Budgétaire

La réunion a débuté par l'introduction de M. Guillemin, le nouveau Directeur Administratif et Financier (DAF), dont l'expérience au sein du réseau AEFE a été soulignée par la proviseure. L'objectif principal de la séance était de présenter et de justifier les évolutions prévisionnelles des frais de scolarité pour 2026-2027, dans un contexte budgétaire global qualifié de particulièrement tendu.

La proviseure a rappelé que le Lycée français de Prague subit des contraintes financières externes majeures. Le contexte politique en France a entraîné des baisses de subventions pour la plupart des ministères, et l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) subit, pour la troisième année consécutive, une réduction de ses subventions de service public, avec **une baisse annoncée de 33 millions d'euros de la subvention pour mission de service public pour la seule année 2026**.

Ce désengagement constraint l'AEFE à revoir son modèle de financement et à transférer une partie de ses charges vers les établissements.

Un deuxième facteur critique est l'augmentation constante du coût des pensions civiles (retraites) des personnels détachés de l'Éducation Nationale. La proviseure a précisé que l'AEFE ne peut plus assumer seule cette charge croissante, ce qui a mené à la création d'une **nouvelle contribution imposée** à tous les établissements du réseau. La direction a ainsi positionné la discussion non pas comme un choix stratégique de l'établissement, mais comme une réponse nécessaire à des impératifs financiers dictés par l'autorité de tutelle.

2. Justification de la Haute : La Nouvelle Contribution pour les Pensions Civiles

L'analyse de cette nouvelle charge financière a constitué le cœur de la justification de l'augmentation des frais de scolarité. Le Directeur Administratif et Financier (DAF) a expliqué que cette contribution, qui n'existe pas auparavant, représentera 9 251 000 couronnes pour l'année 2026. Ce montant correspond à 35% de la part patronale du coût des pensions civiles des personnels détachés. L'impact est destiné à s'accentuer : le DAF a souligné qu'en 2027, cette contribution passera à 50%, avec un montant prévisionnel estimé à environ 13 millions de couronnes.

Il a été établi que cette nouvelle contribution est une charge non négociable et substantielle. Elle représente un transfert de coût direct de l'AEFE vers l'établissement, qui doit désormais trouver les moyens de la financer pour maintenir son équilibre budgétaire.

Les représentants des parents ont cherché à clarifier si cette charge était liée à la masse salariale. Il a été noté que même avec cette nouvelle contribution, le recours aux personnels détachés reste globalement plus avantageux pour l'établissement, car l'AEFE subventionne toujours 41% de leur rémunération. Cependant, l'AEFE a également pour stratégie de réduire progressivement le nombre de postes de détachés afin de diminuer sa propre masse salariale.

3. Proposition d'Augmentation des Frais de Scolarité et Réaction des Parents

Face à ce choc financier de 9,25 millions de couronnes, la direction a présenté sa proposition d'augmentation des frais pour 2026-2027, la décrivant comme la seule solution viable pour éviter de mettre en péril le fonctionnement de l'établissement.

La direction a détaillé une augmentation différenciée, visant à lisser l'impact sur plusieurs années et à corriger des déséquilibres tarifaires historiques.

Proposition d'augmentations pour 2026-2027 :

- **10% pour le niveau maternelle.**
- **7% pour les niveaux élémentaire, collège et lycée**
- **8% pour les élèves de section internationale et BFI à partir du CM1**

Conformément à ce qui avait été annoncé, à l'exception des élèves arrivés en Ci-Bil cette année, les autres élèves issus des sections « bilingues » continueront de bénéficier d'un tarif réduit mais n'échapperont pas à l'augmentation de 7%. Il a été rappelé que dès l'année prochaine, les tarifs appliqués en Ci-Bil et 6^{ème} Bil seront identiques à ceux appliqués aux élèves du collège. Les familles en avaient été informée avant d'inscrire leur enfant.

L'augmentation plus forte en maternelle vise spécifiquement à corriger une décision antérieure de baisser les frais de ce niveau, mesure qui n'est plus jugée soutenable à ce jour. Le coût réel de la scolarité en maternelle est en effet supérieur à celui des classes élémentaires puisque deux adultes interviennent dans chaque classe (une enseignante et une assistante maternelle). L'objectif à terme est donc d'aligner les tarifs de la maternelle sur ceux de l'élémentaire.

La direction a par ailleurs confirmé le maintien de la réduction appliquée pour les fratries, mesure appliquée en 2021.

Les représentants des parents ont vivement réagi à cette annonce, qualifiant l'augmentation de « gigantesque ». Une représentante a souligné que cette hausse représente plus du triple de l'inflation, surtout après une augmentation similaire l'année précédente. La direction a réaffirmé le caractère inévitable de cette mesure pour assurer la survie financière de l'établissement, et a assuré être consciente de l'effort demandé aux familles.

4. Projections Budgétaires Pluriannuelles et État de la Trésorerie

Afin d'étayer sa proposition, la direction a présenté des projections budgétaires s'étalant jusqu'en 2028, illustrant l'impact de la nouvelle contribution sur la trésorerie.

Le DAF a exposé que, sans les augmentations proposées, la trésorerie de l'établissement (actuellement à près de 43 millions de couronnes, soit environ deux mois et demi de fonctionnement) chuterait à 25 millions d'ici fin 2026. Avec les augmentations, la trésorerie serait maintenue autour de 30 millions de couronnes. La proviseure a insisté sur le seuil critique de cette réserve, indiquant qu'il devient « risqué de descendre en dessous de deux mois » de fonctionnement.

Ces projections reposent sur des hypothèses jugées prudentes, dont le maintien d'un effectif stable de 800 élèves et une enveloppe d'investissement linéaire de 8 millions de couronnes par an. La direction a précisé que l'objectif n'est pas d'augmenter les profits, mais d'atteindre un équilibre budgétaire d'ici 2028 pour éviter une crise de trésorerie.

5. Préoccupations des Parents et Pistes d'Alternatives

Les parents ont exprimé de fortes préoccupations quant à l'acceptabilité sociale et économique d'une telle hausse. La question du déséquilibre entre l'augmentation demandée et la valeur perçue a été soulevée : « *Qu'est-ce qu'on va offrir*

aux parents, en plus ?”. Ils ont averti que des hausses successives pourraient provoquer le départ de nombreuses familles locales vers d’autres écoles privées tchèques.

Les représentants ont suggéré d’explorer des solutions de restructuration interne, notamment l’optimisation de la masse salariale qui représente 80% du budget. Les pistes évoquées incluaient l’augmentation du nombre d’élèves par classe ou la création de classes à double niveau.

La direction a répondu que ce travail d’optimisation est réalisé de façon systématique chaque année mais se heurte à des contraintes structurelles incontournables. Ces contraintes incluent la taille physique des salles de classe (limitée à 28-29 élèves), les effets de seuil pour l’ouverture de nouvelles classes et l’obligation de respecter les contenus et horaires selon la réglementation française. Les marges de manœuvre pour faire baisser la masse salariale sont donc très limitées.

La direction a maintenu qu’il n’existait pas d’alternative à l’augmentation des tarifs pour garantir la pérennité à court terme, tout en reconnaissant le risque de perdre des élèves.

6. Plan d’Investissements et Maintenance des Bâtiments

Un autre argument majeur pour maintenir un niveau de trésorerie suffisant est la nécessité de prévoir les travaux indispensables de maintenance, notamment pour le bâtiment historique dont l’AEFE est propriétaire.

Contrairement au passé, l’établissement ne peut plus compter sur des subventions de l’AEFE pour les travaux. Tous les investissements doivent être financés par les fonds propres de l’école. L’enveloppe prévisionnelle de 8 millions de couronnes par an est nécessaire pour provisionner des travaux urgents à court et moyen terme.

Parmi les investissements prévus pour 2026 figurent la construction d’un garage à vélos, le remplacement des paillasses de SVT, la rénovation de toilettes, et l’installation d’une pompe à chaleur réversible pour améliorer les conditions de travail dans le bâtiment P.

Un dossier en attente concerne la rénovation du “clos et couvert” du bâtiment ancien (l’ancien couvent). Un chiffrage de 2022 estimait ces travaux à 2,8 millions d’euros, couvrant la toiture, les fenêtres et les problèmes d’infiltation. La proviseure a illustré l’urgence de la situation en décrivant des problèmes d’infiltation d’eau importants, notamment dans le CCC et au troisième étage. Ces investissements à prévoir sont inévitables pour la préservation du patrimoine immobilier.

7. Vision Stratégique et Avenir de l’Établissement

La discussion a porté sur la stratégie à long terme dans un réseau AEFE en mutation, où la vision est un désengagement progressif de l’argent public et une transition vers un modèle dépendant quasi exclusivement des frais de scolarité.

Les parents ont émis une proposition : envisager une double homologation, française et tchèque. Cette option permettrait peut-être de proposer le baccalauréat tchèque, d’ouvrir l’accès à des subventions de l’État tchèque, et de mieux répondre aux besoins de la population locale, dont la part est croissante.

La proviseure a accueilli cette suggestion avec prudence, notant les différences profondes entre les systèmes scolaires (programmes, horaires/rythme scolaire, calendriers, formation des enseignants...).

La direction a reconnu que le modèle actuel atteint ses limites face au désengagement financier progressif de la part de l’état français et a admis que l’AEFE est elle-même en réflexion sur la refonte de son modèle tant au niveau des établissements que des services centraux. La séance s’est conclue sur ce constat d’incertitude.

Il a été convenu de se revoir en janvier 2026 pour poursuivre les discussions sur la stratégie de l’établissement suite à la présentation du budget 2026, prévu le 6 janvier.